

RÉPONSE À L'ENGAGEMENT N° 6

Référence : E-6 (GM), Notes sténographiques du 9 septembre 2016, volume 2, page 85

Demande : Préciser si tout solde créditeur ou débiteur au compte de frais reportés transport pourrait faire l'objet d'un ajustement tarifaire en début d'année plutôt que de faire l'objet d'une disposition à la fin de l'année tarifaire (demandé par l'ACIG)

Réponse :

Gaz Métro ne privilégie pas la mise à jour des tarifs dans la situation actuelle.

Tel que précisé par messieurs Cabana et Regnault dans le cadre de leur témoignage, le retard prévu dans la livraison du projet King's North et des capacités de transport associées est présentement d'environ quatre semaines. De plus, dans la réponse à la question 12.1 de demande de renseignements n° 1 de la Régie (B-0212, Gaz Métro-14, Document 1), Gaz Métro indiquait que les surcoûts associés à un retard d'un mois dans la livraison du projet King's North et des capacités de transport étaient estimés à moins de 3 M\$, représentant 0,25 % des coûts d'approvisionnement.

Les trop-perçus et manques à gagner constatés en fin d'année sont généralement beaucoup plus importants que les 3 M\$ estimés, par conséquent Gaz Métro est donc d'avis qu'il n'est pas requis de mettre à jour les tarifs. Gaz Métro tient à rappeler que le compte de frais reportés (CFR) dans lequel sont versés ces trop-perçus et manques à gagner est retourné ou récupéré à 100 % auprès de la clientèle, de sorte qu'il n'y a pas d'impact sur la bonification du distributeur.

De plus, compte tenu des circonstances actuelles, Gaz Métro est d'avis qu'il n'est pas requis de modifier les tarifs avant le début de l'année tarifaire même si le retard dans l'obtention des capacités de transport devait se prolonger au-delà du 1^{er} décembre. Bien que l'établissement de tarifs précis soit généralement privilégié, il importe de prendre en considération la prévisibilité des tarifs pour la clientèle. Or, les bénéficiaires associés au déplacement à Dawn sont, depuis quelques années, prévus, et, à la suite de dépôt de la Cause tarifaire 2017, les clients ont déjà eu l'occasion de planifier leurs coûts énergétiques pour l'hiver 2016-2017. Une modification significative des tarifs causée par le retard engendrerait vraisemblablement des enjeux commerciaux et budgétaires pour les clients.

Finalement, la réponse à l'engagement n° 2 démontre que le déplacement à Dawn permettra de générer des économies estimées à 51 M\$ pour la clientèle pour l'année tarifaire 2016-2017. De plus, les économies sont estimées à 98 M\$ pour les années subséquentes. Ainsi, Gaz Métro est d'avis qu'il est approprié de maintenir les tarifs annoncés, sur la base desquels les clients ont planifié leurs coûts énergétiques. En effet, bien qu'un retard des capacités de transport attendues retarderait les économies réelles des coûts d'approvisionnement, ce manque à gagner serait versé dans le CFR et pourrait être récupéré dans les prochaines années où Gaz Métro anticipe des baisses supplémentaires associées à la poursuite du déplacement vers Dawn. Le maintien des tarifs proposés permettrait ainsi une meilleure stabilité tarifaire pour la clientèle, en plus d'éviter une modification tarifaire majeure et tardive avant le début de l'hiver 2016-2017.